

Programme TEEP

Transition Énergétique dans les Etablissements Publics

REPONSES AUX DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

DOSSIER DE L'AOI N° 512391– KfW

Etudes et suivi de la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique
sur les installations techniques au profit de 65 établissements publics

N°	Questions	Réponses
1/	Pourriez-vous clarifier si le paiement au consultant sera-t-il soumis à la retenue à la source de 10 % (article 14 de la loi de finances 2021 de la Tunisie) ?	Les paiements seront effectués conformément aux exigences de la réglementation applicable.
2/	Le document d'appel d'offres contient une contradiction entre la Fiche technique (Section II, pages 23–30), qui permet l'attribution de plusieurs lots sous conditions, et les Termes de Référence (page 60), qui stipulent que le groupement ne sera retenu que pour un seul lot. Pourriez-vous confirmer si un consultant peut être adjudicataire de plusieurs lots, sous réserve de satisfaire aux critères de capacité technique et financière ?	<p>Un participant peut être adjudicataire à plus d'un lot sous réserve de satisfaire aux exigences des capacités technique et financière.</p> <p>La mention "le groupement ne sera retenu que pour un seul lot" au niveau des Termes de Références s'agit d'une erreur corrigée par la présente réponse diffusée au public.</p>
3/	Compte tenu de la période de vacances à venir et des absences qui en découlent, nous aimerions savoir s'il est possible de prolonger le délai de remise.	<p>Vu l'urgence touchant à la réalisation de ce marché et aux délais déjà accordés jugés suffisants pour la préparation des offres,</p> <p>Nous sommes au regret de vous informer qu'aucune prolongation des délais ne sera accordée.</p>